



Mieux Vivre à Assas

20 rue des remparts

34820 ASSAS

ASSAS le 28 Janvier 2014

L'Association MVA comme convenu après avoir rencontré Mr le Maire et certains des Elus sortants , nous avons rencontré la liste représentée par Mr Benoit AMPHOUX qui a effectué quatre mandats en tant que conseiller.

Nous nous sommes réunis chez le président 20 rue des remparts.

Étaient présents :

Messieurs : Benoit AMPHOUX, Brice HARTMANN, Bruno DESQUILBET, Vincent BOLUFER.

Les trois thèmes abordés ont été les suivants :

-le projet Est route de Castries

-la continuité du contournement côté Ouest

-le centre du village «dit centre historique»

Sur le projet route de Castries

Mr B. Amphoux est conscient que le projet ne peut se réaliser sans le concours des Assadins et surtout des riverains les premiers concernés, par conséquent des réunions de communication et concertation doivent être prévues.

Mr B. Amphoux nous a fait part de son refus de voir des R+2 (12m au faîte) dans cette zone. Il souhaite néanmoins que cette zone soit construite avec un habitat accessible aux jeunes couples .

La concentration urbanistique comme prévue ne peut pas être retenue, car elle engendre comme tout un chacun peut le penser des problèmes de circulation notamment aux heures d'entrée et sortie des écoles.

Sur le contournement d'Assas côté Ouest

Monsieur B Amphoux en convient et il est favorable à sa continuité, de ce fait reprendre le dialogue et créer une réelle communication avec les représentants du château afin qu'un accord soit trouvé et permette de finaliser le projet des Crouzets.

En ce qui concerne le centre du village «dit centre historique»

Nous MVA avons constaté sur la carte d'Assas récupérée sur l'étude urbaine que le centre était découpé en deux secteurs (UAP et UD1) certaines parcelles du centre étant rattachées au secteur UD1 !

Pourquoi ?

Et pour quelles raisons la municipalité en place en 2002 a pris cette décision .

(modification du POS du 29 Janvier 2002).

Sachant que les Assadins concernés par la zone UAP, le règlement leur interdit de bâtir des piscines et de placer des panneaux solaires sur leur toit, d'où l'impossibilité d'accéder à l'énergie renouvelable comme le préconise les décideurs nationaux (nos gouvernants).

Nous posons la question suivante :

Comment est-ce que Mr B. Amphoux s'y prendra pour rectifier les erreurs commises par ses prédécesseurs afin de mettre les Assadins sur le même pied d'égalité ?

(Selon le précepte de notre société Républicaine «LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE»)

Réponse de Mr B Amphoux :

Comme nous devons revoir le POS et prévoir la mise en place du PLU, cette modification peut-être prévue à cette occasion.

D'autres questions diverses ont fait l'objet de discussions (circulation dans le village, écoles, nouveaux Assadins, etc ...).

Le Président

Vincent BOLUFER

20 Rue des Remparts 34 820 Assas